

Rupture conventionnelle d'un cdi

Par coudou, le 16/09/2009 à 11:03

Bonjour,

je souhaite être licenciée de façon à l'amiable mais mon patron refuse car , d'après son centre de gestion, il n'aurait pas le droit d'embaucher une autre personne après mon départ. de plus, devra-t-il payer autre chose que la prime de licenciement obligatoire? j'ai des heures supplémentaires à prendre; pourrrais-je les prendre pendant le délai de réponse de l'inspection du travail? merci d'avance de votre réponse.